

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

## Mesures d'économie relatives aux spécialités pharmaceutiques - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi qui exécute les mesures d'économie relatives aux spécialités pharmaceutiques, dans le cadre du budget des soins de santé 2020.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, comprend différentes mesures nécessaires dans le domaine du secteur des spécialités pharmaceutiques. Il exécute ainsi les économies prévues dans le cadre du budget des soins de santé 2020.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)